

13 février
2020

#rentreescolaire #enfant

ÉDUCATION

PRÉ-INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2024-2025

Du 12 février au 30 avril 2024

Les pré-inscriptions dans les écoles publiques de la ville de Miramas se feront à compter du 12 février 2024. Les familles ayant déposé un dossier auprès des services de la Maison de l'Enfance ou de la Jeunesse recevront **un certificat d'inscription scolaire** à remettre au directeur ou à la directrice de l'école désignée qui **validera ou non** l'inscription de leur enfant dans son école.

En maternelle : Les enfants nés en 2021 sont soumis à l'« Obligation scolaire» (article 11 de la loi 2019-791 du 26 juillet 2019).

En élémentaire : Une fiche de pré-inscription sera remise par l'école à toutes les familles dont les enfants sont scolarisés actuellement dans une maternelle publique de la ville.

Tout dossier d'inscription maternelle ou élémentaire devra être retourné complet à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse avant le **30 avril 2024**.

A compter de cette date, un certificat d'inscription sera envoyé et devra être remis à la direction de l'école désignée qui validera ou non l'inscription de leur enfant dans son école.

Le dossier d'inscription peut être retiré de **8h30 à 12h et de 13h30 à 17h le lundi, mercredi, jeudi et vendredi et de 12h à 18h le mardi**.

→ [Télécharger le dossier d'inscription scolaire](#)

En savoir plus

Maison de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (MEJE)

Coordonnées

Maison de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation
1, promenade de la Crau
13140 Miramas

Tél : [0800 013 140](tel:0800013140)